

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE ONZE LE 18 mars (18/03/2011)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 11 mars 2011, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,
Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints**,
M. Alain JEAN, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOD, Mme Estelle HEMMAMI, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Colette ROLLET, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Martine DAMIANI (représentée par M. ROUX), M. Bernard REDON (représenté par M. GUILLAMAT), **Adjoints**,
Mme Christine LASSALLE (représentée par Mme FANFELLE), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. NUNZI), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. MOTHES), M. Richard BAPTISTE (représenté par Mme STOCCO), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), M. Gilles BENECH (représenté par M. GAUTHIER), Mme Nathalie GALHO (représentée par Mme NICODEME), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Philippe CHAUMERLIAC, **Conseiller Municipal**

ÉTAIENT ABSENTS :

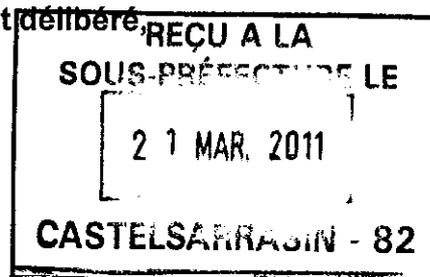
M. Guy-Michel EMPOCIELLO, **Adjoint**,
Mme Eliane BENECH, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, **Conseillers Municipaux**

Mme DELTORT est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 DECEMBRE 2010

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré,
A L'UNANIMITE



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JANVIER 2011
Le Conseil Municipal,
après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré,
A L'UNANIMITE

Pour copie conforme
Moissac le 21 mars 2011
Le Maire,



Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

